

**CANADA
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 24 août 2015, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de Ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 : Denis Ouellet
Siège n° 2 : Frédéric Montplaisir
Siège n° 3 : Robin Breton
Siège n° 4 : Guylaine Cyr
Siège n° 5 : Simon Bolduc
Siège n° 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présentes : Majorie Després, dir. générale intérimaire
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 0 personne

2015.08.212 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1.- Rue St-Vallier : Surveillance de chantier – Mandat à Actuel conseil inc.
- 2.- Rue St-Vallier : Acquisition de deux parcelles de terrain, propriété de Mme Lucille Morin
- 3.- Rue St-Vallier : Acquisition d'une parcelle de terrain, propriété de M. Marc-André Ouellet

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.213 RUE ST-VALLIER OUEST : SURVEILLANCE DE CHANTIER – MANDAT À ACTUEL CONSEIL INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2015.08.210 octroyant le contrat de la réfection des infrastructures de la rue St-Vallier Ouest à la compagnie Aménagement Benoît Leblond ;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires professionnels déposée par la Firme Actuel conseil inc. relativement à la surveillance des travaux de chantier concernant la reconstruction de l'infrastructure de la rue et de l'égout pluvial ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Montplaisir
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accepte l'offre de la firme d'ingénierie Actuel conseil inc. au montant de 15 950 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cet engagement de crédits est financé par le règlement d'emprunt P.-394.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.214 RUE ST-VALLIER - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN DE MADAME LUCILLE MORIN

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures à réaliser sur la rue St-Vallier Ouest ;

CONSIDÉRANT le plan d'arpentage déposé par André Pelletier, arpenteur géomètre, en date du 10 avril 2015, minute 8157 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulariser les limites de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec Mme Lucille Morin en date du 21 août 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lucille Morin veut céder à la Ville deux parties du lot 19C-43 (emprises de la rue St-Vallier Ouest uniquement), rang 8, canton Pohénégamook, sises à l'extrémité ouest du terrain de la municipalité et du terrain de M. Marc-André Ouellet (voir plan en annexe) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville prenne les dispositions nécessaires avec l'arpenteur et le notaire pour l'acquisition de ces deux parcelles de terrain.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2015.08.215 RUE ST-VALLIER - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ OUELLET

CONSIDÉRANT les travaux à venir sur la rue St-Vallier Ouest ;

CONSIDÉRANT le plan d'arpentage déposé par André Pelletier, arpenteur géomètre, en date du 10 avril 2015, minute 8157 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit régulariser les limites de l'emprise de rue ;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue avec M. Marc-André Ouellet en date du 21 août 2015 et qu'il désire céder à la Ville le lot 19C-43-3, rang 8, canton Pohénégamook ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Gagné
APPUYÉ PAR : Frédéric Montplaisir
ET RÉSOLU

QUE la Ville prenne les dispositions nécessaires avec l'arpenteur et le notaire pour l'acquisition de cette parcelle de terrain.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune

2015.08.216 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est terminé à 20 h 10 ;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Louise Labonté, mairesse

Denise Pelletier, greffière
